

Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford

Par

Édouard Beaurivage

Olivier Gagnon

Xavier Potvin

Mémoire

Remis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le 29 mars 2023

PRÉSENTATION ET INTÉRÊT ENVERS LE PROJET

Nous sommes un groupe de trois étudiants au baccalauréat en études de l'environnement à l'Université de Sherbrooke. En tant que futurs professionnels en environnement, nous trouvons important de contribuer aux projets qui ont un impact sur les paysages et les écosystèmes québécois. La protection et la conservation du territoire sont un enjeu qui fera partie des nombreux défis à relever lors de nos carrières respectives. À titre plus personnel, nous provenons tous d'une région à proximité du Parc national du Mont-Orford, alors le projet d'expansion affecte un territoire qui nous est familier et que nous habiterons au cours des années à venir. De plus, en tant que passionnés de plein air, les activités d'escalade et la randonnée pédestre sont des loisirs que nous pratiquons sur une base régulière durant la saison estivale. Bref, notre intérêt envers le projet d'expansion du Parc national du Mont-Orford nous concerne autant sur le plan professionnel que sur le plan citoyen.

PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET

Malgré les séances publiques qui ont permis d'éclaircir certains enjeux, des préoccupations demeurent au sujet de l'agrandissement du Parc national du Mont-Orford. Celles-ci portent sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Au niveau économique, il est important de considérer l'impact de l'agrandissement du parc sur la valeur des propriétés avoisinantes. En effet, plusieurs résidents d'Orford ont fait part de leurs inquiétudes par rapport à la qualité des infrastructures routières. L'achalandage accru dans les environs d'Orford pourrait endommager les rues de la municipalité et cela pourrait endommager les véhicules de la population locale. Ensuite, l'augmentation de l'achalandage pourrait réduire la qualité de vie des résidents d'Orford et entraîner des répercussions sur la valeur des propriétés avoisinantes. Lors de la première partie des audiences publiques, plusieurs habitants croient que la valeur de leur propriété pourrait diminuer à la suite de l'expansion du Parc national du Mont-Orford. Il serait regrettable que les investissements de la population d'Orford subissent des conséquences négatives dues à cette initiative.

La plus grande préoccupation du point de vue environnemental est liée avec la gestion du territoire visé par l'expansion. Bien sûr, le projet d'expansion du parc national a comme objectif de préserver le territoire, mais considérant que des activités anthropiques auront lieu, il est important que celles-ci se fassent en harmonie avec la conservation de la valeur écologique des habitats. Étant donné que la nouvelle superficie sera gérée par un seul organisme, la Sépaq, qui possède une vision anthropocentriste de la gestion du territoire selon l'interprétation de leur mission, il y a un risque

que les activités humaines prédominent sur les objectifs de conservation. Pour l'instant, la planification du zonage semble prendre suffisamment en compte les valeurs écologiques des différents secteurs, mais il faut que ce discours reste d'actualité dans les années à venir si jamais la pression anthropique dans le parc national augmente ou si des suivis démontrent que les activités humaines dégradent le milieu.

Il est important, sur le plan social, de prendre en considération les relations de voisinage avec les propriétaires. Parmi les préoccupations, on peut citer la diminution de la tranquillité et de la sécurité des résidents qui se trouvent dans les zones critiques où le parc est susceptible de s'étendre. En effet, l'ajout de nouveaux points d'accès au territoire pourrait entraîner une augmentation de l'achalandage automobile. Une préoccupation sociale majeure est également le respect des relations avec la Nation W8banaki, la Sépaq et le Ministère dans un esprit de réconciliation.

SUGGESTIONS ET CONSEILS

Lors des premières consultations publiques, certaines de nos préoccupations ont été traitées. Cependant, il reste encore des problématiques qui n'ont pas été abordées. Nous avons donc recueilli des suggestions et des conseils pour y remédier ou les améliorer.

On estime que l'expansion du Parc national du Mont Orford va attirer environ 100 000 visiteurs annuels supplémentaires. Cet achalandage sera perçu non seulement par la population locale qui vit à Orford, mais aussi par les espèces qui occupent le parc. Bien que l'expansion du Parc du Mont-Orford devrait offrir plus de protection aux espèces qui y vivent, le domaine vital de plusieurs espèces ne s'arrêtera pas aux limites du nouveau territoire. Le réseau routier dans les alentours du parc fragmente l'écosystème du mont Orford. Il est donc à prévoir qu'une augmentation potentielle des accidents de la route impliquant la faune surviendra dans le secteur du parc. Il a déjà été établi dans des études antérieures que la présence de réseau routier près des parcs nationaux affectait considérablement les espèces qui vivent au sein du parc (Ament et al., 2008). Pour mitiger les conséquences de l'augmentation du nombre de visiteurs sur les écosystèmes, il est important d'instaurer des mesures préventives. Par exemple, l'ajout de passage pour la faune ou une réduction de la limite de vitesse dans les routes autour du parc pourrait aider à réduire la mortalité et le dérangement des véhicules sur la faune. Il serait également intéressant d'afficher des avertissements qui sensibilisent les automobilistes à la présence d'espèces fauniques près des routes du Parc national du Mont-Orford.

Par le passé, il est arrivé à maintes reprises que les espèces envahissantes exotiques ont été introduites par l'entremise d'activités récréotouristiques. Un exemple flagrant de ce phénomène est

la propagation du champignon *Pseudogymnoascus destructans* dans une grotte touristique de l'État de New-York en 2006. Ce champignon est à l'origine du syndrome du museau blanc (SMB) et on estime que cette espèce cause de la mortalité à des taux de 90 % à 100 % des colonies de chauves-souris affectées (Chauves-souris aux abris, s. d.). Ainsi, de lourdes conséquences peuvent être causées par l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. De plus, les changements climatiques vont augmenter la présence de ces espèces et cela va rendre les écosystèmes plus vulnérables (National Invasive Species and Climate Change Network, 2022). L'accroissement du nombre de visiteurs que la SÉPAQ prédit pourrait avoir un impact négatif sur la propagation d'espèces envahissantes exotiques. Le Parc national du Mont-Orford doit offrir des infrastructures pour limiter la propagation de ces espèces. Par exemple, le fait d'installer des stations de lavage pour enlever les résidus de moules zébrées sur les embarcations ou installer des lavabos pour laver les bottes de randonnée pédestre à l'entrée du site. Enfin, l'éducation de ce phénomène à la population pourrait également réduire la prévalence de ces espèces dans le Parc national du Mont-Orford.

Afin de préserver les espèces fauniques à statut dans la région, il est crucial que le parc Orford mette en place des mesures de protection. L'une des recommandations clés consiste à éviter que les sentiers de randonnée ne traversent ces zones afin d'empêcher la cueillette de ces espèces. Cette pratique peut en effet causer des dommages permanents à l'écosystème local et compromettre la survie de certaines espèces. En adoptant des mesures de protection pour la faune et la flore du parc, nous contribuons à la préservation de la biodiversité de la région ainsi qu'à la création d'un environnement sain pour les générations futures ce qui est lien avec la « Politique sur les parcs nationaux du Québec ».

Finalement, il pourrait être pertinent d'intégrer certains éléments issus de la pensée biocentrisme à l'agrandissement du Parc national du Mont-Orford. Par exemple, les communautés autochtones ont souvent des connaissances précieuses sur les écosystèmes et les espèces présentes dans leur région. Dans l'agrandissement d'un parc national, il est important de travailler en partenariat avec ces communautés pour assurer la protection des ressources naturelles et leur utilisation durable. Aussi, le biocentrisme prône la coexistence pacifique entre les êtres vivants, sans domination ni exploitation. Dans le cas de l'agrandissement du Parc national du Mont-Orford, cela implique d'augmenter le nombre d'espaces protégés pour la faune et la flore et de limiter les activités humaines qui pourraient perturber leur équilibre écologique.

POSITION FACE AU PROJET

En nous basant sur les consultations publiques, les documents émis ainsi que nos intérêts professionnels et personnels, nous sommes en faveur des modifications des limites du Parc

national du Mont-Orford. Les audiences publiques ont mis en lumière la compétence des divers organismes pour planifier et gérer un tel projet, renforçant ainsi la confiance pour assurer la pérennité du territoire ciblé par l'expansion. De plus, la prise en compte de plusieurs facteurs environnementaux, sociaux et économiques dans la prise de décision nous a convaincus que le projet de modification des limites du parc est bénéfique pour la conservation du territoire. Le fait de consulter et d'autoriser l'exercice des pratiques ancestrales de la communauté W8banaki est primordial lorsque vient le temps de porter des modifications sur le statut d'un territoire, alors nous sommes heureux de voir que cette étape s'est faite systématiquement.

Pour continuer, d'un point de vue de protection du territoire, ce projet est stimulant sachant que cela permettra de conserver l'intégrité écologique du secteur sur le long terme et éviter son urbanisation. Les nouvelles limites permettront d'effectuer des suivis sur la faune et la flore, ce qui est intéressant pour les organismes de conservation de la région et même pour les institutions scolaires qui offrent des programmes de biologie, d'écologie et d'environnement. Toujours sous une perspective environnementale, ce projet est encourageant pour l'objectif de protéger 30 % du territoire québécois, surtout qu'il est rare de voir de grandes superficies être conservées dans le sud de la province.

En ce qui concerne les activités anthropiques, les documents et les séances démontrent que celles-ci seront planifiées selon la valeur écologique des secteurs et permettront même de réduire la pression sur les milieux déjà intégrés au Parc national du Mont-Orford puisqu'un plus grand choix de sentier sera offert aux visiteurs. À l'aide des données et de l'expertise des entités gouvernementales et des organismes de conservation régionaux, nous avons espoir que le zonage des nouvelles limites sera adéquat à la sensibilité des différents habitats. En tant qu'adeptes de plein air, nous sommes enthousiastes de voir l'offre d'activités être bonifiée dans le parc national.

Bref, en considérant les différents enjeux socioéconomiques et environnementaux, il est sans équivoque que le projet contient plus de bénéfices que d'inconvénients non seulement pour la population humaine, mais également pour les populations fauniques et floristiques qui seront préservées à long terme.

Références

Gouvernement du Québec. (2016). Politique sur les parcs nationaux du Québec, <https://mffp.gouv.qc.ca/les-parcs/roles-responsabilites/politique-sur-les-parcs/>

Ament, R., Clevenger, A. P., Yu, O., & Hardy, A. (2008). An Assessment of Road Impacts on Wildlife Populations in U.S. National Parks. *Environmental Management*, 42(3), 480-496. <https://doi.org/10.1007/s00267-008-9112-8>

Le syndrome du museau blanc | Chauves-souris aux abris. (s. d.). Consulté 27 mars 2023, à l'adresse <https://chauve-souris.ca/le-syndrome-du-museau-blanc>

National Invasive Species and Climate Change Network. (s. d.). *Canadian Council on Invasive Species*. Consulté 27 mars 2023, à l'adresse <https://canadainvasives.ca/invasive-species/invasive-species-and-climate-change/>